

Article 31 du Règlement

En vertu des nouvelles propositions du gouvernement, ce n'est pas seulement pendant 12 semaines qu'elle n'aurait pas eu droit aux prestations d'assurance-chômage, elle n'y aurait pas eu droit du tout.

Nous devrions féliciter cette femme d'avoir eu le courage de défendre les droits des personnes défavorisées, et non la pénaliser en la privant de son droit à l'assurance-chômage.

Il se pourrait que, par crainte de ne pas avoir droit à l'assurance-chômage, d'autres personnes ne soient pas aussi courageuses et mettent en danger la santé et la sécurité des résidents de tels foyers.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'applaudis au programme de stimulation de l'emploi et de l'investissement dans les petites entreprises annoncé mercredi.

Afin d'encourager les petites entreprises à prendre de l'expansion et à créer des emplois, on n'augmentera pas leurs cotisations d'assurance-chômage, qui resteront aux niveaux de 1992. Les nouvelles entreprises lancées en 1993 ne paieront aucune cotisation d'assurance-chômage au cours de cette année-là.

On simplifiera les règles afin de stimuler les investissements dans les petites entreprises par les détenteurs de REER et les fonds de capital de risque de travailleurs, et on élargira les possibilités de financement.

De même, on offrira pendant un an un crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100 aux petites entreprises. Ce crédit s'appliquera aux investissements en machines et en équipement consentis par les petites entreprises qui oeuvrent dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des mines, du pétrole et du gaz, de la fabrication, de la construction ou des transports à longue distance.

Ces mesures viendront en aide aux 800 000 petites entreprises du secteur privé qui constituent le moteur de la croissance économique et la principale source de création d'emplois dans ce pays.

* * *

LA MUSIQUE VIMY

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, dans un effort pour réduire ses frais, le ministère de la Défense nationale songe à réinstaller à la BFC Borden la Musique Vimy, une fanfare historique actuellement postée à la BFC Kingston.

Cette réinstallation nécessiterait le transfert de 35 militaires et coûterait, selon les estimations, 409 500 \$.

Par contraste, la réinstallation du personnel de la BFC Borden à Kingston nécessiterait le transfert de huit militaires, au coût total de 96 300 \$. Cette décision n'est pas logique.

La Musique Vimy est postée à Kingston depuis sa création en 1952. Les liens qu'elle entretient avec les habitants de la région de Kingston sont très importants pour eux et pour les membres de ce formidable groupe de musiciens.

Si le ministère veut sérieusement économiser des frais, qu'il cherche ailleurs. Ce projet est malavisé, mal conçu et bouleverse considérablement la vie de 35 soldats musiciens qui sont talentueux et compétents.

J'exhorte le ministère à réexaminer cette question très attentivement.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, lorsque le gouvernement instaurait le libre-échange, les partis d'opposition se sont déclarés totalement en faveur du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ils ont dit que nous devrions accroître les échanges commerciaux par la négociation multilatérale.

Les libéraux et les néo-démocrates adorent le GATT, sauf lorsque la politique y intervient. Lorsqu'il s'agit de respecter les dispositions du GATT concernant la protection des brevets sur les produits pharmaceutiques de marque pendant une période de 20 ans, conformément aux normes internationales, l'opposition est alors contre le GATT.

Les libéraux et les néo-démocrates sont-ils favorables ou non au GATT? Comment négocieraient-ils des accords commerciaux complexes? Seront-ils pour ou contre le GATT le printemps prochain à la conclusion de ces négociations?

J'ai hâte d'entendre leur point de vue.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est): Madame la Présidente, le dimanche 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes, nous nous rappellerons le massacre de Montréal, et je me rappellerai les nombreuses femmes de ma circonscription qui ont été assassinées dans les rues et que le public a oubliées.